

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. SAUVAGNAC Bernard (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : Mme Véronique BOUCHON

9. Convention de prêt à usage entre la commune de Boisseuil et VYV3 Cœur d'Aquitaine dans le cadre de l'aménagement des espaces verts d'un tiers-lieu.

VYV3 Cœur d'Aquitaine est propriétaire de terrains situés allée de Sainte Marie – La Grande Pièce à Boisseuil cadastrés sous les références suivantes AN279, AN277, AN278, AN282, AN281, qu'elle souhaite aménager avec une salle polyvalente, des éco-pâturages, des chemins de promenade, des jardins partagés, une aire de jeux, des bancs, une aire de pique-nique, un parcours de santé dans le cadre de la réalisation d'un tiers-lieu à vocation d'usage public.

La commune de Boisseuil est intéressée par ce projet qui permettra d'offrir des nouveaux équipements utilisables par l'ensemble des habitants de Boisseuil et souhaite à ce titre prendre en charge l'achat, la mise en place, le contrôle et l'entretien des équipements suivants :

- l'aire de jeux pour enfants,
- le parcours de santé,
- la plantation d'arbres fruitiers.

La commune restera propriétaire de l'ensemble des équipements installés dont les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 35 000 € HT.

Il est ainsi nécessaire de formaliser l'ensemble de ces modalités dans une convention de prêt à usage qui permettra de fixer les droits et obligations des parties et qui permettra à la commune de Boisseuil d'intervenir sur une parcelle dont elle n'est pas propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention de prêt à usage avec VYV3 Cœur d'Aquitaine ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs potentiels,**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

